



## Municipalité de Saint-André

11, rue du Collège, Saint-André (Québec) G0W 2K0 • Téléphone : (418) 349-8167 • Télécopieur : (418) 349-1019

Saint-André le 01 septembre 2004

Madame Anne-Lyne Boutin  
 Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
 Québec Qc G1R 6A6

Objet : Projet de réserve aquatique de l'Ashuapmushuan

Madame,

Au nom de la municipalité de Saint-André, je désire soumettre à la commission d'enquête chargée de l'examen du projet de réserve aquatique de l'Ashuapmushuan notre opinion et notre point de vue en regard de ce projet. Comme la commission siègera avant la tenue d'une prochaine séance de notre conseil municipal, j'ai préféré signer cette lettre qui, à mon avis, a la même signification que si elle avait été adoptée en séance publique.

La municipalité de Saint-André fait partie du territoire de la MRC du Domaine-du-Roy dont l'économie et le développement repose pour l'essentiel sur l'exploitation et la mise en valeur de ses ressources naturelles. Les citoyens de notre communauté savent plus que quiconque ce que cela représente dans leurs vies de tous les jours. Actuellement dans notre municipalité nous vivons des difficultés importantes en matière de développement et nos capacités financières pour les atténuer sont très limitées. Elles sont également grugées par toutes sortes de mesures gouvernementales, sans doute légitimes, mais qui ont continuellement comme conséquence de réduire et de limiter notre capacité de développement.

Nous avons examiné le projet déposé par le ministère de l'Environnement et, à notre avis, il n'y a pas de perspectives de développement intéressantes dans ce projet. Nous croyons plutôt que la motivation profonde du ministère consiste à soustraire un territoire de toute activité économique significative et de le mettre sous cloche. Le ministère propose de soustraire de ce territoire toute activité forestière, hydroélectrique et minière. Sur le plan forestier, la perte de possibilité est importante et il n'y a aucune mesure pour compenser cette perte. Dans notre milieu, nous savons ce que représente l'activité économique liée à l'exploitation forestière et nous pensons que cette industrie évolue rapidement dans le sens du développement durable. Elle met également en place des processus de certification environnementale de ses pratiques et activités qui confirment le caractère durable et écologique de ces dernières.

Il est important à notre point de vue de ne pas affecter la possibilité forestière par des projets tel que celui qui nous est proposé. Il faut que les effets anticipés de ces mesures (aires protégées et autres) soient connus et évalués et que soient préalablement planifiés des mesures et travaux compensatoires afin qu'elles n'aient pas d'effets négatifs sur nos économies déjà fragiles. Il ne faut pas non plus que le coût de ces mesures soit imputé à nos industries forestières. Si la société québécoise veut une réserve aquatique, qu'elle en assume les coûts et les impacts dans nos communautés. Il s'agit là d'une exigence fondamentale.



## Municipalité de Saint-André

11, rue du Collège, Saint-André (Québec) G0W 2K0 • Téléphone : (418) 349-8167 • Télécopieur : (418) 349-1019

La rivière Ashuapmushuan fait partie de notre patrimoine régional et elle a toujours été associée à la dynamique de développement de la région. Que ce soit sur le plan forestier, touristique, récréatif, faunique et même hydroélectrique, la rivière Ashuapmushuan a été à l'origine de plusieurs projets, de plusieurs idées de développement et en ce sens elle a stimulé notre créativité en matière de développement.

Aujourd'hui, on nous propose d'éliminer sur ce territoire la foresterie, l'hydroélectricité, le développement minier. On nous propose des aménagements légers, des ballades en canot et quelques activités accessoires de récréotourisme. Depuis 15 ans dans cette région, nous nous définissons du développement durable. Nous tenons dans nos interventions de maintenir en équilibre les préoccupations environnementales, sociales et économiques de nos concitoyens. Ce n'est pas toujours facile, ça exige de nombreux efforts mais c'est là que notre créativité collective entre en action et nous permet de trouver les véritables solutions à nos besoins. Nous ne voulons pas être « lobotomisés » dans notre façon de voir, de concevoir et de structurer le développement durable de nos communautés et de notre région.

Ce n'est pas très compliqué de Québec de décider que dans tel ou tel territoire, on va interdire ceci et cela surtout lorsqu'on est déconnecté des véritables réalités qui se vivent dans ces milieux.

Ce qui serait souhaitable et ce qui n'a pas été fait, c'est qu'on s'associe avec les milieux qu'on examine ensemble les objectifs des uns et des autres et qu'on tente de trouver des solutions qui font l'affaire des parties. En fait qu'on sorte gagnant-gagnant d'un tel exercice. Actuellement, nous sommes profondément convaincus d'y perdre au change. Des projets comme celui qui nous est présenté renforce notre perception qu'il est important de reprendre en main nos leviers décisionnels sur les ressources naturelles.

Le projet présenté par le MENV tant dans sa démarche d'élaboration que dans son contenu ne nous satisfait pas. Ses impacts sont plus négatifs que positifs et en plus il limite de manière drastique les potentiels de développement à long terme de cette rivière. La base de tout développement durable repose sur son acceptabilité sociale et en ce sens, la municipalité de Saint-André ne peut y donner son accord.

Dans une région pionnière du développement durable, nous pensons que la proposition de la MRC du Domaine-du-Roy d'élaborer un véritable projet de développement durable de cette rivière doit être examinée afin beaucoup d'ouverture. Il serait intéressant que le gouvernement du Québec offre à la région l'opportunité de développer son projet de développement durable.

En terminant, je remercie la Commission de me donner l'opportunité de m'exprimer. Mon point de vue est suffisamment clair et précis que je juge inutile de d'allonger inutilement les travaux de la Commission en le présentant publiquement. Je suis convaincu qu'il sera traité de la même façon qui nous le présentions publiquement.

Gabriel Martel  
Maire